

DECRET N° 94-170 du 8 Juin 1994

portant nomination au Cabinet du
Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/ET du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°94-82 du 1er Avril 1994 portant création et organisation de l'Etat -Major Particulier du Président de la République ;
- SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Mai 1994 ;

DECRETE :

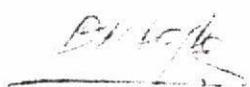
Article 1er.- Les Officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent sont nommés à l'Etat-Major Particulier du Président de la République. Il s'agit de :

- Capitaine de Corvette Fabien Cossi TALON
- Chef de Bataillon Hamidou BONI
- Commandant Marcellin MELOME.

Article 2.- Le présent Décret prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Juin 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, Charge de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliations : FR 6 AN 4 SCS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MF 4 AUTRES MINISTERES
17 SGG 4 DB-DCOF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3
DC/MIL 10 UNB-ENA-FASJEP 3 BCP-CSM 2 INTERESSE 3 JORB 1.-